

	GFC	PRODUITS SCOLAIRES
Version N°	Date Version	
CB 2008 V 8.1		

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	2
2.	RAPPEL DES EVOLUTIONS POUR LE SAH (PREPARATION BUDGETAIRE)	2
3.	IMPACT	2
4.	SUIVI DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT	3
5.	COTISATION AU FCSH.....	4
6.	REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE	4
7.	VARIATION DES PRODUITS SCOLAIRES	5
8.	TRANSFERT VERS PRESTO	5

	GFC	PRODUITS SCOLAIRES
Version N°	Date Version	
CB 2008 V 8.1		

1. PREAMBULE

La gestion des services annexes d'hébergement étant de la compétence des collectivités territoriales, ce changement est pris en compte dans l'application GFC, notamment dans les modules de Préparation Budgétaire et de Comptabilité Budgétaire.

Les modifications ont pour but de répondre aux différents souhaits des collectivités.

Ce document décrit les modifications pour la Comptabilité Budgétaire 2008.

2. RAPPEL DES EVOLUTIONS POUR LE SAH (PREPARATION BUDGETAIRE)

- Il n'y a plus de convention à 60%.
- Les catégories d'hébergement sont constituées de sous-catégories.
- En catégorie, la caractéristique « Tickets » est remplacée par « hors forfait ».
- Disparition de la notion de rémunération des personnels d'internat assurée par l'établissement.
- En autres recettes affectant le crédit nourriture, la recette ONILAIT est toujours proposée par défaut.
- En dépenses, la cotisation au FCSH n'est plus déterminée par application d'un taux unique pour l'établissement.
- En dépenses, le reversement à la collectivité territoriale (en remplacement de la participation aux charges de personnel d'internat) n'est plus déterminé par application d'un taux unique pour l'établissement
- Les taux ne sont plus bornés.
- La saisie détaillée du SAH est transférée vers la Comptabilité Budgétaire pour permettre un suivi du SAH en cours d'exercice.
- Un nouvel échange avec l'application PRESTO va permettre d'échanger des résultats globaux des prévisions budgétaires relatives à l'hébergement.

3. IMPACT

Le menu des **documents du budget** est modifié. Ajout d'un sous-menu **Produits scolaires** qui propose les choix suivants :

- Le suivi du service annexe d'hébergement,
- La cotisation au FCSH,
- Le reversement à la collectivité territoriale (pour charges de personnel),
- La variation des produits scolaires,
- Le transfert vers PRESTO.

	GFC		PRODUITS SCOLAIRES
	Version N° CB 2008 V 8.1	Date Version	

4. SUIVI DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT

Les prévisions de recettes de l'hébergement issues de la préparation du budget peuvent évoluer pendant l'exercice.

Le suivi du SAH permet de modifier ces prévisions de recettes de l'hébergement, les modifications étant sans impact sur le budget utilisé.

Ce suivi du service d'hébergement ne peut être réalisé **qu'après avoir réceptionné un budget**, provisoire ou exécutoire, et si celui-ci contient un SAH.

Les prévisions de recettes sont présentées sous forme de tableaux.

Chaque tableau contient autant de lignes que de sous-catégories renseignées en Préparation Budgétaire

Pour chaque tableau, il n'est pas possible de créer ni de supprimer des lignes.

L'impression d'une liste est possible.

Suivant les tableaux, certaines informations sont modifiables :

- Nombre et tarif, pour les tableaux :
 - Internat - élèves constatés et hébergés dans l'établissement,
 - Internat - élèves constatés dans l'établissement et hébergés à l'extérieur,
 - Demi-pension forfait - élèves constatés et hébergés dans l'établissement,
 - Demi-pension forfait - élèves constatés et hébergés à l'extérieur,
 - Demi-pension hors forfait - élèves constatés et hébergés dans l'établissement,
 - Demi-pension hors forfait - élèves constatés et hébergés à l'extérieur,
 - Commensaux,
 - Repas vendus.
- Montant, pour les tableaux :
 - Internat - élèves non constatés dans l'établissement et hébergés dans celui-ci,
 - Demi pension - élèves non constatés dans l'établissement et hébergés dans celui-ci,
 - Autres recettes.

Les modifications des prévisions de recettes ont un impact sur les autres documents des Produits scolaires. :

- Cotisation au FCSH, si celle-ci n'est pas déterminée par un montant global pour l'établissement.
- Reversement à la collectivité, si celui-ci n'est pas déterminé par un montant global pour l'établissement.
- Variation des produits scolaires.
- Transfert vers PRESTO, si cet échange entre GFC et PRESTO est utilisé.

En fin de traitement, un message informe que toute modification dans le suivi du SAH nécessite de faire une édition des documents des produits scolaires concernés.

	GFC	PRODUITS SCOLAIRES
Version N°	Date Version	
CB 2008 V 8.1		

5. COTISATION AU FCSH

Ce document s'appuie sur les informations importées de la Préparation Budgétaire (taux ou montants unitaires saisis dans le tableau de versement au FCSH, ou montant global pour l'établissement) et éventuellement modifiées dans le suivi du Service annexe d'hébergement.

L'accès n'est pas proposé s'il n'y a pas eu de cotisation au FCSH, en Préparation Budgétaire.

Si la détermination de cette cotisation est faite grâce à des taux ou montants unitaires par sous-catégorie, un tableau est visualisé sans possibilité de modification.

Le montant de cette cotisation pourra être modifié, uniquement si la détermination du versement au FCSH a été faite, en Préparation Budgétaire, par saisie d'un montant global pour l'établissement.

Une édition de ce document est possible.

En fin de traitement, un message informe qu'une modification de montant nécessite de faire une édition des documents des produits scolaires concernés.

6. REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Ce document s'appuie sur les informations importées de la Préparation Budgétaire (taux ou montants unitaires saisis dans le tableau de reversement à la collectivité territoriale, ou montant global pour l'établissement) et éventuellement modifiées dans le suivi du Service annexe d'hébergement.

L'accès n'est pas proposé s'il n'y a pas eu de reversement à la collectivité, en Préparation Budgétaire.

Si la détermination de ce reversement est faite grâce à des taux ou montants unitaires par sous-catégorie, un tableau est visualisé sans possibilité de modification.

Le montant de ce reversement pourra être modifié, uniquement si la détermination du reversement à la collectivité a été faite, en Préparation budgétaire, par saisie d'un montant global pour l'établissement.

Une édition de ce document est possible.

En fin de traitement, un message informe qu'une modification de montant nécessite de faire une édition des documents des produits scolaires concernés.

	GFC		PRODUITS SCOLAIRES
	Version N°	Date Version	
	CB 2008 V 8.1		

7. VARIATION DES PRODUITS SCOLAIRES

Ce document s'appuie d'une part, sur les prévisions budgétaires de l'hébergement importées de la Préparation Budgétaire, éventuellement modifiées dans le suivi du Service annexe d'hébergement et d'autre part, sur les réalisations correspondantes.

Ce document a évolué :

- Plus de notion de recettes pour personnel (subvention de l'état),
- Plus de variations liées au personnel à charge,
- Dans la variation du crédit nourriture, la participation à la rémunération du personnel internat est remplacée par le reversement à la collectivité territoriale et est affectée au compte 6562. Le coût des maîtres au pair est enrichi (compte 647 rajouté)
- L'aide à la DBM 27 a évolué : plus de compte 74111 ni 7568 et ajout des comptes 7482, 647, 6562 et 6815.

En fin de traitement, un message informe que toute modification dans ce traitement nécessite de faire un nouveau transfert vers PRESTO, si cet échange entre GFC et PRESTO est utilisé.

8. TRANSFERT VERS PRESTO

Nouvel échange vers l'application PRESTO, permettant de transférer les prévisions budgétaires de l'hébergement ainsi que les réalisations correspondantes.

Les prévisions budgétaires de l'hébergement ont été réceptionnées depuis la Préparation Budgétaire et éventuellement modifiées dans le suivi du SAH, ou les autres documents des produits scolaires.

Ce transfert n'est pas obligatoire.

Il est toujours possible, **à condition** d'avoir saisi la répartition des dépenses et des recettes de l'hébergement dans la **Variation des produits scolaires**.

Il consiste :

- En l'édition d'une liste,
ET
- En l'envoi de fichiers de type DBF.

Cet échange contient les informations attendues par PRESTO :

▪ Pour les prévisions :

- Les montants bruts des recettes,
- Les montants nets des recettes,
- Les montants de dépenses.

Montants bruts :

- Internes,
- Demi-pensionnaires au forfait,
- Demi-pensionnaires hors forfait,
- Commensaux,
- Repas vendus,
- Versements forfaitaires pour les internes et les demi-pensionnaires.

Montants nets :

- Internes,
- Demi-pensionnaires forfait,
- Demi-pensionnaires hors forfait,
- Commensaux,

	GFC	PRODUITS SCOLAIRES
Version N°	Date Version	
CB 2008 V 8.1		

- Repas vendus,
- Versements forfaitaires pour les internes et les demi-pensionnaires,
- ONILAIT,
- Autres recettes sans ONILAIT.

Montants de dépenses :

- Coût des maîtres au pair,
- Trousseaux,
- Repas achetés,
- Versements forfaitaires dûs pour les hébergements extérieurs,
- Cotisation au FCSH,
- Reversement à la collectivité territoriale,
- Contribution des usagers aux charges de fonctionnement,
- A déduire (inclus dans la contribution des usagers),
- A ajouter (inclus dans la contribution des usagers),
- Crédit nourriture global,
- Prévion de dépenses du compte 6011.

▪ **Pour les réalisations :**

- Les montants nets de recettes,
- Les montants de dépenses.

Montants nets :

- Internat : saisi dans la variation des produits scolaires = une partie du compte 70621,
- DP forfait : saisi dans la variation des produits scolaires = une partie du compte 70621,
- DP hors forfait : compte 70622,
- Reversement forfaitaire : compte 70624,
- Commensaux : compte 7065,
- Repas vendus : compte 7064,
- ONILAIT: compte 7482,
- Autres recettes : saisi dans la variation des produits scolaires, auquel il faut déduire ONILAIT (compte 7482).

Montants de dépenses :

- Coût des maîtres au pair : comptes 631, 6448, 6451, 6452, 6453, 6458, 647,
- Trousseaux : compte 60214,
- Versements forfaitaires : compte 62854,
- Repas achetés : compte 62856,
- FCSH : compte 6565,
- Reversement à la collectivité territoriale : compte 6562,
- Contribution des usagers aux charges de fonctionnement : total du tableau calculé dans la variation des produits scolaires, colonne réalisations de recettes montant (colonne 6), sans les autres recettes,
- A déduire : saisi dans la variation des produits scolaires,
- A ajouter : saisi dans la variation des produits scolaires,
- Crédit nourriture global,
- Réalisation de dépenses du compte 6011.